



Comment mettre fin au prêt?

Actualité législative publié le **19/01/2021**, vu **419 fois**, Auteur : [Tout sur la justice en France](#)

Commodat est un contrat dans lequel une partie donne quelque chose à l'autre pour son utilisation. Qu'en est-il du prêt verbal ou même du prêt à durée indéterminée?

Commodat est un contrat dans lequel une partie donne quelque chose à l'autre pour son utilisation. Qu'en est-il du prêt verbal ou même du prêt à durée indéterminée?

Comment finaliser le prêt?

Est-il possible de demander une cession d'occupation en cas de résistance du locataire?

Il vaut la peine de regarder la jurisprudence approuvée en novembre dernier sur le cas spécifique de Commodat.

Notez que Commodat est un prêt couramment utilisé, bien que le nom lui-même puisse sembler déroutant.

Définition de marchandise.

Les marchandises sont réglementées comme une utilisation de crédit réglementée par le Code civil allemand.

L'article 1875 du Code civil définit la marchandise comme un prêt à l'usage, un contrat par lequel l'une des parties livre quelque chose à l'usage de l'autre partie, le locataire étant responsable de sa restitution à être servi.

Ainsi, Commodat est utilisé lorsque le propriétaire d'un bien (appartement, maison, propriété ou même propriété) le cède gratuitement à un tiers (un parent ou un membre de la famille).

Le prêt règle alors les relations entre les parties.

Le locataire est uniquement tenu d'acquérir et de restituer le bien, de garder le bien en assumant toutes les dépenses liées à son entretien (Eau, électricité, assurance, etc.).

Hypothèses de confort.

Le prêt s'exprime également lorsque le bien est détenu en copropriété en cas d'héritage ou de divorce et que le bien est occupé pendant un certain temps par un membre de la famille.

Celui-ci prévaut généralement, successivement, lorsque les biens du défunt sont occupés gratuitement par l'un des descendants ou héritiers.

C'est à eux de rester avec lui, sans payer de loyer ni d'indemnité d'occupation.

Mettre fin au prêt ?

La question se pose alors de savoir comment fonctionne le prêt, comment il s'exprime, comment et quels sont les moyens d'y mettre fin lorsque le propriétaire veut le récupérer et que, comme rien, le locataire résiste. Par endroits.

Dans ce cas, en outre, le locataire résistant considère que le prêt à l'usage est indéfini et que, par conséquent, il n'a pas l'intention de quitter les lieux, ce qui peut générer une résistance particulière.